

Commune de NÎMES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de la Z.A.C du « Marché Gare » sur la commune de Nîmes, à l'autorisation environnementale, à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Nîmes, à la mise en concordance du cahier des charges du lotissement du « Marché Gare », et à la cessibilité des biens nécessaires à la réalisation du projet.

Par arrêté préfectoral n° 30-2023-01-19-00001 du 19 janvier 2023, une enquête publique dans le cadre du projet de la Z.A.C du « Marché Gare » sur la commune de Nîmes est ouverte en mairie de Nîmes **durant 31 jours consécutifs, du mercredi 15 février 2023, à 9h00, au vendredi 17 mars 2023 inclus, à 17h00.**

Cette enquête publique est préalable :

- à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de la Z.A.C du « Marché Gare » sur la commune de Nîmes ;
- à l'autorisation environnementale ;
- à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Nîmes ;
- à la mise en concordance du cahier des charges du lotissement du « Marché Gare » ;
- à la cessibilité des biens nécessaires à la réalisation du projet.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale insérés dans le dossier et consultables sur le site internet <https://www.demarches-simplifiées.fr/>.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique la Z.A.C du « Marché Gare », l'autorisation environnementale, la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Nîmes, la mise en concordance du cahier des charges du lotissement du « Marché Gare » et la cessibilité des biens nécessaires à la réalisation du projet ou un arrêté de refus.

Madame Brigitte BELLACICCO, informaticienne de gestion, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le président du tribunal administratif de Nîmes le 14 novembre 2022.

La mairie de Nîmes – service foncier – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9 est désignée comme siège de l'enquête publique unique.

Les pièces du dossier soumis à enquête ainsi que le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Nîmes – service foncier – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public : lundi au vendredi inclus, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête publique unique, 24 heures sur 24, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet dont l'adresse est <https://www.registre-dematerialise.fr/4343>

En outre, un accès gratuit aux dossiers est mis en place sur un poste informatique prévu à cet effet dans les locaux de la mairie de Nîmes – service foncier – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9, aux jours et heures mentionnés ci-dessus, pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations portant à la fois sur l'utilité publique du projet de la Z.A.C du « Marché Gare », sur l'autorisation environnementale, sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Nîmes, sur la mise en concordance du cahier des charges du lotissement du « Marché Gare » et sur la cessibilité des biens nécessaires à la réalisation du projet pourront-être, par toute personne intéressée, soit :

1) consignées sur le registre d'enquête publique, au format papier, constitué de feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la commissaire enquêtrice, ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des bureaux en mairie de Nîmes – service foncier – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9 :

- lundi au vendredi inclus, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

2) adressées par correspondance, à l'attention de Madame, la commissaire enquêtrice, sur le projet de la Z.A.C du « Marché Gare », domiciliée en mairie de Nîmes – service foncier – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9.

3) Adressées directement sur le registre dématérialisé ouvert à l'adresse URL suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4343>

4) Adressées par courrier électronique à l'adresse mail suivante : enquete-publique-4343@registre-dematerialise.fr

5) Communiquées, par voie écrite ou orale, à la commissaire enquêtrice, qui recevra personnellement le public à l'occasion des permanences qui seront tenues à la mairie de Nîmes – 152 avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes Cedex 9, aux jours et heures suivants :

- le mercredi 15 février 2023, de 9 heures à 12 heures (jour d'ouverture de l'enquête) ;
- le jeudi 23 février 2023, de 14 heures à 17 heures ;
- le lundi 6 mars 2023, de 9 heures à 12 heures ;
- le vendredi 17 mars 2023, de 14 heures à 17 heures (jour de clôture de l'enquête).

Les observations et propositions du public reçues par courrier électronique, ainsi que celles adressées par voie postale ou reçues par la commissaire enquêtrice seront consultables sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/4343>

Toute personne peut également s'adresser au responsable du projet, Madame France BOURASSIN, SPL Agate, 19 rue Trajan, 30045 Nîmes cedex 1, Mail : france.bourassin@spl-agate.com - 04 66 84 06 34, soit au juriste SPL Agate, Madame Frédérique CHABANON, 19 rue Trajan, 30045 Nîmes cedex 1, Mail : frederique.chabanon@gie-oras.com - 04 48 21 61 47 aux fins d'obtenir toutes informations relatives à ce projet.

Le présent avis sera affiché en mairie de Nîmes. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Nîmes ainsi qu'en préfecture du Gard, direction de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination, bureau de la réglementation générale et de l'environnement, 10 avenue Feuchères, 30045 Nîmes cedex 9.